



CONSEIL D'ADMINISTRATION
12 novembre 2025

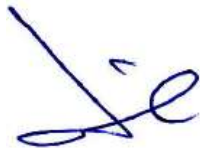
Présents : Françoise ANETTE, André ARMANET, Jacques BARRIOL, Patrick BROCHAND, Serge DESMOULINS, Pascal DURAND, Cathy GIMENEZ, Patrick GIMENEZ, Christine LEONE, Jean-François LÉONE, Patrick PÉRON, Pascal RICHARD, Michel SARTORIO

Excusé : Laurent ANETTE

Informations / Décisions / Actions	Qui ? Quand ?
<p>1. Constitution du bureau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président : Pascal DURAND, qui est aussi le représentant légal de l'association • Vice-Présidente : Cathy GIMENEZ • Trésorier : Laurent ANETTE • Trésorier adjoint : Patrick PÉRON • Secrétaire : Jacques BARRIOL <p>Le Bureau est élu à l'unanimité → A transmettre en préfecture, ainsi que le PV d'AG et le Cerfa 13-971*03 des membres du Bureau</p>	Jacques – 12/2025
<p>2. Les commissions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La composition des commissions est en annexe, avec la description de leurs missions 	
<p>3. Planning des réunions du CA et des bénévoles + temps de rencontre entre les adhérents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeudi 18 décembre 2025 à 18h30 réunion + repas Noël • Mardi 20 janvier 2026 à 18h30 : réunion • Mardi 10 mars 2026 à 18h30 : réunion • Mercredi 22 avril 2026 à 18h30 : réunion • Mardi 12 mai 2026 à 18h30 : réunion • Jeudi 02 juillet 2026 à 18h30 : réunion + repas (barbecue ?) • Mardi 08 septembre à 2026 18h30 : réunion • Mercredi 14 octobre 2026 à 18h30 : réunion <p>Réunions des bénévoles / 1ère pédalées et rallye :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mercredi 04 février à 20h → organisation des 1ères pédalées • Lundi 1er juin à 20h → organisation du rallye <p>Proposition de temps de rencontre entre les adhérents à l'issue des réunions de CA des 10 mars, 22 avril et 12 mai</p>	
<p>4. Modification du règlement intérieur modifié (Cf. texte en PJ)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les modifications proposées sont adoptées à l'unanimité 	
<p>5. CassC 2026 : validation des différents projets + logo</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contacts pris pour l'intervention d'un groupe de musique lors : <ul style="list-style-type: none"> ◦ des 1ères pédalées : Batucada en début d'après-midi + un groupe de C'Music Live au retour des cyclistes ? dédommagement de 50€ par musicien 	

<ul style="list-style-type: none"> ○ du Rallye : groupe(s) à définir ○ de la soirée festive du 21 novembre : groupe « Brunettes » ? ● WE de rentrée à Bourg-en-Bresse : <ul style="list-style-type: none"> ○ 25 personnes ont déjà déclaré leur intérêt ○ communication à faire avec la lettre du mois de décembre + formulaire d'inscription ● Projet de réalisation de : <ul style="list-style-type: none"> ○ Maillots de vélo à manches courtes avec logo ○ T-shirts (à remettre à la galette) avec mention de l'évènement sur le devant et logo des sponsors dans le dos ○ Sac à dos ○ Cyclistes miniatures en zamak 	CassC 2026 Communication - 12/25
6. Calendrier des prochains évènements <ul style="list-style-type: none"> ● Mercredi 14 janvier 2026 : galette des rois à 18h30 à l'EDE Mi-plaine ● Samedis 7, 14, 21 et 28 Février : 1ères pédalées, dont la dernière à Chassieu pour les 40 ans des 1ères pédalées 	
7. Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> ● Laurent va remettre son trousseau de clés à Cathy ● Téléthon le 6/12 : Pascal relance les organisateurs 	Laurent Pascal
PROCHAIN CA : <ul style="list-style-type: none"> ● Jeudi 18 décembre 2025 à 18h30 : réunion + repas Noël ● Mardi 20 janvier 2026 à 18h30 	

Le Secrétaire



Jacques BARRIOL

Le président



Pascal DURAND

A l'issue de l'élection du bureau, Pascal Durand a tenu à partager les éléments suivants :
« Pour moi, le Président a un rôle de facilitateur, d'accompagnateur de l'équipe du CA, des bénévoles du club, des adhérents. Représentant légal de l'association vis-à-vis des institutions (préfecture, mairie, fédération) et de nos partenaires, je me dois de veiller à ce que les décisions prises en CA soient effectives. N'ayant pas pour habitude de « faire à la place de », j'ai pleine confiance en l'équipe pour la réalisation des tâches à mener au cours de cette année. Je suis au service du club et des adhérents.

Le Conseil d'Administration est un collectif de 14 personnalités. Ce doit être un lieu d'échange et de dialogue qui permette de prendre des décisions ensemble, en acceptant les points de vue des uns et des autres, de faire des compromis. Lorsqu'une décision est prise, elle s'impose à tous. Il n'y a pas de quorum pour les réunions de CA. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents et représentés.

Les Commissions sont les groupes de travail du CassC. Elles agissent mandatées par le CA pour réfléchir à des actions, faire des propositions, remonter les avis, demandes, remarques des adhérents. Les propositions des commissions doivent être validées par le CA pour être mises en œuvre. »



Les Commissions 2025 / 2026



Commission	Missions	Pilote(s)	Membres
<u>CassC 2026</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer un programme d'événements pour les 25 ans du club - Faire le lien avec les différentes commissions concernées selon les besoins 	- Cathy GIMENEZ	<ul style="list-style-type: none"> - Sylvie MARIN - Josette SAGNARD - Pascal DURAND
<u>Cassc'quotidien</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Présence au comité vélo de la ville - Actions pour favoriser la pratique du vélo au quotidien - Lien avec autres associations cyclistes (La Ville à Vélo, club éco-mobilité de la zone mi-plaine) 	- Jean-François LEONE	<ul style="list-style-type: none"> - Serge DESMOULINS - Pascal DURAND - Paul REY
<u>Communication</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion du site web - Réseaux sociaux (whatsapp, facebook, strava, etc...) - Elaboration de documents de communication (flyers, affiches) - Lettre d'information 	- Pascal DURAND	<ul style="list-style-type: none"> - André ARMANET (site) - Pierre DI PIAZZA (photos) - Cathy GIMENEZ - Michel JOUVET - Danièle REDELSPERGER (photos) - Marcel REDELSPERGER (albums photos)
<u>Événementiel</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation journée de rentrée - Intendance lors des événements - Participation du club aux événements de la ville - Coordination du rallye du club / premières pédalées 	<ul style="list-style-type: none"> - Pascal RICHARD - Patrick GIMENEZ 	<ul style="list-style-type: none"> - André ARMANET - Françoise ANETTE - Jacques BARRIOL - Patrick BROCHAND - Pascal DURAND - Jean-François LEONE - Michel SARTORIO

<u>Féminines</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer actions en direction des femmes - Formation mécanique - Séjour féminines 	<ul style="list-style-type: none"> - Sylvie MARIN - Christine LEONE 	<ul style="list-style-type: none"> - André ARMANET
<u>Finances</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Trésorerie du club <ul style="list-style-type: none"> o Gestion régulière o Élaboration et suivi du budget 	<ul style="list-style-type: none"> - Laurent ANETTE - Patrick PERON 	<ul style="list-style-type: none"> - Pascal DURAND
	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des produits (maillots, etc...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Pascal DURAND 	<ul style="list-style-type: none"> - Jean-Marie BRET
	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion et suivi des aides <ul style="list-style-type: none"> o Dossiers de subvention o pass'sport de la ville o Pass sport région o Pass région 	<ul style="list-style-type: none"> - Pascal DURAND 	<ul style="list-style-type: none"> - Patrick BROCHAND
	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion et suivi des partenariats <ul style="list-style-type: none"> o Suivi des partenaires actuels o Recherche de nouveaux partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Pascal DURAND 	<ul style="list-style-type: none"> - Christophe COPARD - Radu POPESCU - Laurent ANETTE
<u>Gestion et suivi des adhésions</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour du formulaire d'inscription sur le site - Validation des adhésions sur le site - Saisie des licences sur l'espace FFVélo 	<ul style="list-style-type: none"> - Pascal DURAND 	<ul style="list-style-type: none"> - Patrick BROCHAND - Laurent ANETTE - Patrick PERON
<u>Handicap</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des actions pour permettre l'accueil de cyclistes en situation de handicap - Organisation d'une sortie « handicassc » annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Sylvie MARIN 	<ul style="list-style-type: none"> - André ARMANET - Patrick BROCHAND

<u>Jeunes</u>	- Ecole VTT	- Patrick BROCHAND	- Pascal BERNARD - Jean-Marie BRET - Maryline BROCHAND - Eric CHARTIER - Philippe DAVID - Louise DURAND - Michel SARTORIO
<u>Pratiques cyclo</u>	- Sorties à la journée - Rallyes FFVélo et premières pedalées	- Patrick GIMENEZ	- André ARMANET - Jacques BARRIOL - Pascal RICHARD - Bernard WAZ
	- Groupe Evasion	- Laurent ANETTE	- Patrick GIMENEZ
	- Groupe VTT loisirs	- Bernard WAZ	- Jacques BARRIOL
	- Groupe Baladeurs	- Jean-Pierre CLARET	- Annick MICHEL
	- Groupe Rouleurs	- Michel SARTORIO	-
	- Groupe Vice	- Serge DESMOULINS	- Jean-Marc PLASSE
<u>Sécurité</u>	- Référent sécurité pour la fédération - Accompagnement des accidentés - Veille règlementaire et information de modification - Rappels de sécurité	- Serge DESMOULINS	- Françoise ANETTE - Paul REY
<u>Voyages et séjours</u>	- Proposition des séjours club (prise de contact avec hébergeurs, négociation contrats) - Elaboration du budget du séjour et bilan financier à l'issue du séjour - Mise en ligne du séjour sur le site du CassC pour inscriptions - Suivi des inscriptions et des paiements, en lien avec les trésoriers	- Françoise ANETTE	- André ARMANET - Jacques BARRIOL - Pascal DURAND - Christine LEONE - Bernard WAZ



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Modifié et adopté à l'unanimité par le CA du 12 novembre 2025

1. Existence et sens de l'association

L'association a pour objet la pratique du cyclotourisme, les contacts humains autour de cette discipline sportive ainsi que la sensibilisation au bien-être du sport.

Son but est d'appeler ses adhérents à organiser et à réaliser des sorties amicales et culturelles axées sur la pratique du cyclotourisme en dehors de toute compétition.

Sa vocation est opposée à toute discrimination qu'elle soit raciste, sexiste ou sociale ; son état d'esprit est tourné vers le respect des personnes, de la nature et des règles déontologiques du sport.

2. Qualité de membre et adhésion

a. Membre

Pour être membre, il faut remplir les conditions suivantes :

- avoir payé sa cotisation annuelle. Le montant de cette cotisation est constitué de :
 - l'adhésion club, dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration
 - la licence à la Fédération Française de Cyclotourisme
 - l'assurance fédérale obligatoire (niveau d'assurance au choix de l'adhérent)
- Les membres ayant une licence de la Fédération Française de Cyclotourisme ont une cotisation « sympathisant », dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration
- Certifier ne pas avoir de problème de santé, selon le formulaire fourni par la Fédération Française de Cyclotourisme, et si nécessaire, en fonction des réponses au formulaire, fournir un certificat médical de l'année en cours de non contre indication à la pratique du cyclotourisme,
- se conformer au présent règlement.

Les enfants mineurs peuvent adhérer dans les mêmes conditions que ci-dessus. Les parents devront obligatoirement fournir une autorisation écrite précisant la ou les personnes responsables (dans ce cas avec un ordre de priorité) de leur enfant durant la pratique du vélo en cas d'absence de leur part ou s'ils ne sont pas eux-mêmes membres du CassC.

b. Renouvellement d'adhésion

L'adhésion court de janvier à décembre. Il est demandé de renouveler son adhésion courant janvier.

En ce qui concerne le certificat médical et son renouvellement, l'association applique les prescriptions de la FF Vélo auxquelles l'adhérent devra se conformer.

L'adhérent a accès à son espace licencié sur le site FFVélo, il peut y télécharger sa carte de licence FFVélo (licence et assurance au niveau choisi par le CassC) valable pour l'année civile. Un niveau d'assurance supérieur peut être choisi par l'adhérent. Le surcoût correspondant est à la charge de l'adhérent.

c. Nouvelle adhésion

Les nouveaux adhérents pourront obtenir leur licence à n'importe quel moment de la saison, en remplissant les conditions énumérées ci-dessus.

Les nouveaux adhérents n'ayant jamais pris de licence FFVélo bénéficieront à partir du 1er septembre de la gratuité de la licence pour le reste de l'année en cours.

3. Participation

Les membres ont le devoir de s'investir pleinement lors de l'organisation de nos manifestations sportives ou autres auxquelles notre association participe ou qu'elle organise.

4. Représentants FFVélo

Les membres représentant le CassC auprès de la FFVélo sont désignés par le Conseil d'Administration, soit en son sein, soit parmi d'autres membres du CassC.

Leurs actions seront :

- la demande de licence auprès de la FFVélo,
- la gestion et transmission des informations du comité départemental de la FFVélo,
- la représentation du CassC au sein des instances départementales ou autres.

5. Compléments sur le fonctionnement

a. Réunion du Conseil d'Administration

Il se réunit tous les deux mois environ, et au moins 5 fois dans l'année.

Sur demande préalable, tout membre peut venir exposer un problème ou faire part de suggestions au cours de ces réunions.

b. Dédommagement

Un dédommagement pourra être versé à tout membre engageant des dépenses personnelles pour l'association avec l'accord préalable du Président ou du Trésorier y compris pour l'utilisation de son véhicule. Le remboursement des frais sera effectué sur présentation de justificatifs : reçu fiscal pour déduction d'impôts sinon remboursement aux frais réels (essence et péages). Dans ce cas, l'adhérent a la possibilité d'abandonner ces remboursements et d'en faire don à l'association en vue de la réduction d'impôt sur le revenu (art. 200 du CGI).

6. Organisation de la pratique sportive

a. Calendrier

Un calendrier annuel propose des sorties sportives et familiales ainsi que des séjours ouverts aux adhérents du CassC et licenciés de la FFVélo à jour de cotisation. Son élaboration et sa diffusion sont réalisées en début d'année. Il est amendé tout le long de l'année en fonction des propositions de chacun ou de l'évolution ou de la connaissance de nouveaux rallyes.

Il est réalisé sous le pilotage du responsable de l'animation désigné par le Conseil d'Administration.

Ce calendrier comme les horaires sont affichés sur le site du CassC.

b. Sorties

Elles sont organisées :

- sous la forme de rendez-vous hebdomadaires réguliers,
- à la demande, les autres jours de la semaine.

Les différents horaires sont indiqués par voie d'affichage sur l'espace Internet de l'association.

La direction de la sortie est en général du ressort d'un cycliste confirmé membre du CassC : il propose l'itinéraire, la cadence, l'organisation, la cohésion du groupe et, si nécessaire, la séparation en plusieurs groupes suivant le nombre des participants et leurs niveaux.

Il n'est en aucun cas responsable du comportement individuel des participants.

Pour chaque sortie, un chef de file et un serre-file sont désignés.

Les membres mineurs sont acceptés en présence et sous la responsabilité d'un parent membre du CassC ou d'un membre du CassC dûment mandaté par eux.

c. Séjours

L'association propose chaque année des séjours, avec des sorties quotidiennes. Pour être déclaré « séjour de l'association », et de façon à le distinguer d'autres séjours qui pourraient être organisés en aparté entre adhérents, tout séjour devra être mentionné sur un compte-rendu d'Assemblée Générale ou de réunion du Conseil d'Administration, et ouvert à l'inscription sur le site Internet du club, avec indication du nombre maximal de participants s'il y a lieu.

Il est à noter qu'un séjour organisé en aparté entre adhérents n'est pas couvert par l'assurance de l'association.

d. Responsabilité et comportement

- Les membres participants aux sorties ont le devoir de respecter le niveau de chacun, de même que chacun s'intégrera dans un groupe en fonction de sa propre capacité sportive.
- Tout participant veillera à la cohésion du groupe et signalera toutes anomalies de parcours (retardataires, incidents ou accidents).
- La règle de base au cours d'une sortie est que chaque participant, quel que soit son niveau, soit attendu par au moins un membre du groupe.
- Respect du code de la route (stop, feux tricolores...); signaler les obstacles, les changements de direction ; aider les membres du groupe victimes d'incidents.
- Respect de l'environnement : chacun s'engage à ne pas jeter de déchets sur la voie publique.

e. Matériel

- Chacun s'assure du bon état de son matériel, il a son propre matériel de réparation,
- Le port d'un casque homologué est obligatoire (jugulaire bouclée et bien réglée),
- Le port de lunettes et de gants est conseillé,
- On peut prévoir un mode d'éclairage, des gilets de sécurité lors de sorties par temps couvert.

7. Autres actions de l'association

L'association organise pour ses membres et leur famille des rencontres conviviales plusieurs fois dans l'année.

Elle participe à l'organisation de rallyes vélo pour d'autres associations ainsi qu'aux manifestations de la vie locale de la ville.

Pour ce faire, elle demande la participation active de tous ses membres.

Elle peut prendre toute initiative propre à la formation de ses membres dans le cadre de la pratique du vélo, notamment une formation aux premiers secours.

Elle organise l'achat et la vente des tenues (maillots, vestes, gants, etc...) aux couleurs de l'association.

8. Informations

Les moyens de communication sont notamment :

- des courriers ou des mails diffusés régulièrement,
- des applications de messagerie mises en œuvre, par groupe d'activité, pour des sorties, des séjours ou pour l'organisation de manifestations ponctuelles. En particulier, l'utilisation de l'application WhatsApp fait l'objet de règles particulières qui figurent en annexe,
- un espace Internet (blog) ; pour insérer des informations, il est nécessaire de passer par le responsable de l'animation,
- un contact téléphonique possible auprès du responsable de l'animation ou des autres membres du Conseil d'Administration,
- un calendrier des sorties et rallyes publié annuellement.

9. Respect du Règlement intérieur

Tous les adhérents doivent prendre connaissance du présent règlement et s'y conformer.

Si un ou plusieurs des points cités précédemment n'était pas respecté, le Conseil d'Administration pourrait engager les actions nécessaires selon la gravité des faits reprochés, depuis le rappel du Règlement Intérieur, jusqu'à l'exclusion d'un groupe WhatsApp ou du club, voire des poursuites judiciaires éventuelles.

10. Modification du Règlement Intérieur

Le présent Règlement Intérieur pourra être modifié par le Conseil d'Administration à la majorité simple des membres présents.

Il a été approuvé à l'unanimité par le CA du 12 novembre 2025 sans blancs ni ratures.

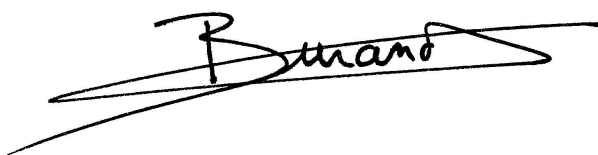
Pour le Conseil d'Administration :

Le secrétaire :



Jacques BARRIOL

Le président :



Pascal DURAND

ANNEXE au Règlement Intérieur

Règles de fonctionnement avec l'application WhatsApp

L'application WhatsApp combine des fonctionnalités de messagerie instantanée et de réseau social. Elle permet d'établir une conversation collective au sein d'un groupe et de dynamiser la communication jugée insuffisamment interactive par mail.

Elle a été choisie par le CassC dans la mesure où la plupart de ses membres y étaient déjà présents. Ce choix pourra être modifié ou supprimé suivant les besoins de communication des membres ou les évolutions de l'application.

Les règles suivantes sont applicables aux membres des groupes WhatsApp, afin d'utiliser cette application dans les meilleures conditions de respect, de bienséance, de convivialité et de fluidité.

L'administrateur d'un groupe WhatsApp

- Le CA désigne un administrateur référent et un/des suppléant(s), pour chaque groupe,
- L'administrateur est chargé du maintien et de l'évolution du groupe,
- il gère le forum, il modère les échanges ; il admet de nouveaux membres dans la mesure où ils sont déjà adhérents du CassC ; il règle les paramètres, incluant la mise en page et les permissions, ...dans le respect des statuts et du règlement intérieur de l'association,
- Il rend compte au Conseil d'Administration en cas d'impossibilité pour lui de régler un différend,

Age et admission dans un groupe

- Les mineurs de moins de 13 ans ne sont pas admissibles dans la mesure où les réseaux sociaux leur sont interdits,
- Pour être admissibles, les mineurs de moins de 15 ans devront apporter le consentement écrit de leur représentant légal,

Les interdits

- Commentaire et contenu illicite : propos violents, racistes, xénophobes, homophobes, sexistes ou discriminatoires de toute sorte ; appel à la haine ; harcèlement ; ingérence ; ...
- Messages à caractère politique, mystique ou faisant du prosélytisme pour une secte
- Injure, diffamation, règlement de compte
- Contenu qui peut heurter les sensibilités, ou qui peut entacher la réputation de quelqu'un,
- Communication d'informations privées : adresse, téléphone, courrier électronique, ...
- Publicité non en lien avec les activités ou les partenaires du club,

Réfléchir avant d'écrire

- Ce message est-il vraiment nécessaire ?
- Est-il dans l'intérêt de la majorité des participants ? Si l'échange est un dialogue avec une seule personne, l'échanger en mode privé,
- Trouver le juste compromis pour partager des informations qui participent à la convivialité du groupe (sur une sortie, un séjour, ...) et éviter d'afficher sa vie privée et ses performances
- Répondre après s'être assuré de maîtriser ses émotions,
- Ne pas s'agacer pas si quelqu'un ne répond pas à ses messages dans un groupe : ce n'est pas une obligation

Comment écrire ?

- Être positif et constructif, poli, courtois et aimable,
- Rester factuel autant que possible,
- S'efforcer d'être clair pour éviter toute confusion, et concis car le message peut être lu "en diagonale" par certains membres
- Utiliser les émojis avec précaution : certains sont clairs mais d'autres peuvent engendrer de la confusion.

Si survient une gêne ou un problème

- Se donner le temps de la réflexion mais ne pas attendre pour en faire part
- Avant de se plaindre à tous, partager sa réflexion avec l'administrateur/trice
- Si un membre n'est plus à l'aise dans le groupe, il est libre de partir, voire de laisser en "mode silencieux" les notifications.